

 <p>I. BERGER-WAGON, chargée d'études C. BLIN, assistante d'études</p>	<p>Echelle: 1/2500e</p>	<p>SOUCHE</p>
---	-------------------------	----------------------

-  Limite du périmètre de l'A.V.A.P.
 -  Limite des secteurs de l'A.V.A.P.
 -  Immeubles protégés au titre de la législation sur les Monuments Historiques
 -  Parcelles protégées au titre de la législation sur les Monuments Historiques
 -  1 Patrimoine architectural exceptionnel - Immeubles à conserver impérativement
 -  2 Patrimoine architectural très intéressant - Immeubles caractéristiques à conserver
 -  3 Patrimoine architectural constitutif de l'ensemble urbain - Conservation ou construction de qualité équivalente
 -  4 Mur de clôture existant ou à créer
 -  5 Bords de quais, ouvrages hydrauliques
 -  6 Petit patrimoine architectural - Détails architecturaux remarquables
 -  7 Espaces urbains, sols protégés au titre de l'A.V.A.P.
- Espaces libres paysagers**
-  8a Espaces boisés protégés au titre de l'A.V.A.P.
 -  8b Espaces verts protégés au titre de l'A.V.A.P.
 -  8c Jardins protégés au titre de l'A.V.A.P.
 -  8d Haies structurantes
 -  8e Alignements d'arbres
 -  8f Arbres remarquables
 -  9 Perspectives/Faisceaux de vues/Cônes de vues

